

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.149

L'An Deux Mille, le 29 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

20 DECEMBRE 2000

**DATE D'AFFICHAGE**

20 DECEMBRE 2000

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, M. CARRIE, Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, GERMA, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. QUENTIN, SIMONNET, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. BOISNARD représenté par M. GERMA  
M. CAMPAGNE représenté par M. MERLE  
M. DONZIER représenté par M. BUJARD

**ABSENTS-EXCUSES** : MM. GAVEN, ANGIBAUD, Melle ISENDICK, M. MALBOIS, M. POTENNEC.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 25  
Nombre de Votants : 28

M. COASSIN a été élu secrétaire de séance.

**OBJET** : DENOMINATION DE VOIES

**VOTE** : UNANIMITE

Il est proposé à l'assemblée délibérante de dénommer :

- Les voies du lotissement "Le Haut des Combes I" situé entre l'avenue Charles Régazzoni et la rue des Renards comme suit :

- . voie A = rue de l'Espadon
- . voie B = rue des Dauphins
- . voie C = impasse du Corail
- . voie D = impasse des Patelles

- Le Rond-Point situé à l'entrée de la Ville, à l'intersection du boulevard de la Marne, de la rue de Saujon, de l'avenue Louis Bouchet et de l'avenue du Docteur Joliot Curie comme suit :

- . Rond-point "Rhin et Danube"

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la proposition de la Commission Culturelle
- APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E**

- d'attribuer aux voies du lotissement "Le Haut des Combes I" les noms suivants :

- . voie A = rue de l'Espadon
- . voie B = rue des Dauphins
- . voie C = impasse du Corail
- . voie D = impasse des Patelles

- d'attribuer le nom du rond-point situé à l'entrée de la Ville sur la RN 150

- . Rond-point "Rhin et Danube"

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 4 janvier 2001  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**